

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 19 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 19 mai 2025, à 19h30, sous la présidence de monsieur Gérard CORGNAC, Maire, à la mairie. Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux décisions et délibérations suivantes :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2025 ;
2. Information des actes pris dans le cadre des délégations du maire ;
3. Approbation et autorisation de procéder au tirage au sort des jurys d'assises, 9 noms ont été désignés ;
4. Approbation et autorisation de signer la convention de groupement de commandes pour l'achat d'arceaux vélos ;
5. Information sur les travaux en cours ;
6. Information sur les déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre des délégations attribuées au Maire ;
7. Approbation et autorisation de signer le maintien des tarifs actuels pour le service jeunesse pour l'année scolaire 2025/2026 ;
8. Approbation et autorisation de signer la définition de la contribution des communes associées au financement du Pass'Jeunes ;
9. Approbation et autorisation de signer la définition du coût de revient par élève et le financement de la part obligatoire de l'école privée ;
10. Approbation et autorisation de signer la définition du coût de revient par élève et le financement de la part facultative de l'école privée ;
11. Approbation et autorisation de signer la demande de subvention au conseil départemental pour le fonctionnement de l'école de musique municipale ;
12. Approbation et autorisation de signer la demande de subvention au conseil départemental pour le fonds « En Scène » ;
13. Approbation et autorisation de signer la modification du tableau des effectifs suite à un avancement de grade ;
14. Information sur les manifestations communales ;
15. Information sur les vies des commissions municipales et intercommunales ;
16. Informations diverses ;
17. Question des membres du conseil municipal.

La séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
Gérard CORGNAC.**

